



**COMITE POUR LA TRANSITION ET  
LA RESTAURATION DES INSTITUTIONS  
(CTRI)**

**CHRONOGRAMME DE LA TRANSITION  
POLITIQUE AU GABON**

**I. OBJECTIFS DU CTRI (6) :**

- 1- La restauration de la stabilité et de la confiance ;
- 2- La réforme institutionnelle et législative ;
- 3- La lutte contre la corruption ;
- 4- Le développement durable et économique ;
- 5- L'éducation et la sensibilisation ;
- 6- Le dialogue national et la consultation publique.

Pour atteindre ces objectifs plusieurs préalables doivent être pris en compte :

1. *Faire à nouveau parler les Gabonais qui en avaient perdu l'habitude.*
2. *Remettre en état une économie ruinée par 14 ans de gabegie et de pillage.*
3. *Réduire une dette colossale qui n'a pas servi au développement du pays.*
4. *Répondre aux principales demandes populaires pour garantir la paix sociale que n'offrirait aucune élection.*
5. *Laisser le Peuple gabonais décider démocratiquement par le biais de ses représentants au Parlement et, surtout, au Dialogue National Inclusif.*

**II. CHRONOGRAMME DE MISE EN ŒUVRE**

- ✓ **Septembre 2023** : Rencontre avec les Forces Vives de la Nation.
- ✓ **Septembre à Octobre 2023** : Mise en place des Institutions de la Transition (Cour Constitutionnelle, Gouvernement, Sénat, Assemblée Nationale, Conseil Economique Social et Environnemental).
- ✓ **Du 9 octobre au 30 novembre 2023** : Appel à contribution sur le diagnostic de la situation et les moyens de corriger les différents dysfonctionnements et collecte de ces contributions par un Secrétariat créé auprès du Ministère de la Réforme des institutions.

- ✓ **Décembre 2023** : Inventaire des problèmes identifiés et synthèse des propositions.
- ✓ **Janvier 2024** : Restitution de la synthèse et enrichissement du rapport.
- ✓ **Fin février 2024** : Adoption de la synthèse après la prise en compte des dernières observations.
- ✓ **Du 1er au 30 avril 2024 : Dialogue National Inclusif** devant dessiner les nouveaux contours politiques et institutionnels de la République sous la présidence de l'Archevêque de Libreville.
- ✓ **Début juin 2024** : Transformation du Parlement en Constituante.
- ✓ **Fin août 2024** : Disponibilité de la première mouture de la future Constitution.
- ✓ Fin du mois d'octobre 2024 : Adoption par la Constituante, après intégration des observations, du projet final de Constitution.
- ✓ **Entre novembre et décembre 2024 : Référendum pour l'adoption de la nouvelle Constitution.**
- ✓ Janvier 2025 : Début des travaux du nouveau Code électoral.
- ✓ Première quinzaine de février 2025 : collecte des observations et remarques de la première mouture du Code électoral.
- ✓ Mi-février 2025 : Débat final sur le Code électoral.
- ✓ Fin février 2025 : prise en compte des remarques et observations et disponibilité du texte final.
- ✓ Mi-mars 2025 : Adoption du texte par le Parlement et promulgation par le Chef de l'Etat.
- ✓ Avril 2025 : Début de la révision de la liste électorale.
- ✓ Juillet 2025 : Distribution des cartes d'électeurs et mise en place du matériel électoral.
- ✓ **Août 2025 : Elections.**
- ✓ FIN DE LA TRANSITION.

**NB : Le présent chronogramme est purement indicatif, le chronogramme définitif devant résulter du Dialogue National Inclusif.**